

Commune de SAULIAC SUR CELE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

Présents : Daniel BANCEL, Michel CERTHOUX, Yves SEGOND, Anne LOMPECH, Violaine DEBELLE et Erwan LECONTE.

Excusés : Caroline SALVIN YOUSEF, Isabelle CAPOULAT, Marie Odile KLEITZ, Christian MATHIEU

Absents : Sébastien MENARD

Sécrétaire de séance : Erwan LECONTE

En ouverture de séance le conseil municipal est appelé à approuver le compte-rendu de la séance du 25 avril 2017.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Autorisation donnée au Maire d'engager une procédure administrative judiciaire par rapport à un dépôt de déchets illégal sur le territoire de la commune.

Le projet de courrier rédigé avec la DDT est lu aux conseillers présents, et approuvé à l'unanimité.

M. Maximilien ROTHAN bénéficie d'un délai d'un mois pour évacuer et nettoyer toutes ses parcelles situées à Cuzals.

2. Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour le snack à l'aire de repos

Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été conclue depuis quelques années avec Sylvain YOUSEF.

Le conseil municipal propose un renouvellement pour une durée de 6 ans de la convention. Votée à l'unanimité.

3. Arrêtés réglementant la circulation des animaux domestiques sur la voie publique, l'aire de repos, l'aire de baignade

Sur l'aire de repos et l'aire de baignade, le texte fait référence aux chiens et aux chevaux.

Sur la voie publique, le texte fait référence l'identification des chiens et surtout aux chiens dangereux, devant être tenus en laisse et muselés.

Ces documents seront consultables à l'aire de repos et à la Mairie.

Vote à l'unanimité.

4. Contrat d'entretien et de vérification des cloches de l'église - Remplacement de la batterie du tableau de commande

La commune a à sa charge les obligations du propriétaire pour les bâtiments voués au culte. Les Mairies ne peuvent pas financer l'exercice du culte lui-même.

Pour les dépenses facultatives, le conseil municipal doit en décider.

Pour la commune de Sauliac-sur-Célé, l'usage est d'assurer la quasi-totalité des dépenses facultatives.

La municipalité renouvelle pour 140 € HT le contrat de maintenance des cloches et décide de remplacer à neuf la batterie du programmateur pour un montant de 150 € HT.

Vote à l'unanimité.

5. Convention avec la SOCOTEC pour la vérification des installations électriques et gaz combustible

Auparavant effectué par l'APAVE, cette vérification est beaucoup moins chère avec la SOCOTEC. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Vote à l'unanimité.

6. Participation de la commune à "zéro-phyto", action collective engagée par le PNR

Avis favorable pour signer une convention avec le PNR un montant de 135 € sera à la charge de la commune, soit 10% de la dépense.

7. Evolution du site internet de la commune

En l'absence de Christian Mathieu, ce point est reporté à la prochaine réunion.

8. Demandes de subvention

Après un nouvel échange concernant la capacité de la commune à accorder des subventions à des associations extérieures au village, nous convenons du principe suivant : nous ne nous positionnerons sur l'accord d'une subvention qu'à partir du moment où l'association, son but et ses services servent directement la commune et les sauliacois.

ANIMA, qui propose les séances du cinéma à Sauliac : accord d'une subvention de 100 €.

La Route du Célé : avis favorable pour une subvention de 50 € (votée lors du Conseil Municipal précédent). Il sera demandé à La Route du Célé de promouvoir obligatoirement toutes les animations proposées par les associations sauliacoises, ou organisées sur la commune.

AFP de Sauliac : demande de subvention pour l'inauguration prévue fin juin 2017. La commune sera partie prenante de l'organisation de cette manifestation. Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide pour la prise en charge de 50 % des frais, participation plafonnée à 200 €.

Pour l'Association française des sclérosés en plaque, l'Association des Paralysés de France et la Fédération des associations mutualistes agricoles : pas de subvention accordée.

Vote à l'unanimité.

9. Questions diverses

- Révision loyers au 1^{er} juillet 2017

Daniel BANCEL propose d'appliquer la révision annuelle habituelle en fonction de l'évolution de l'indice des loyers :

Presbytère : de 615,73 € à 616,81 €

École RDC : de 353,70 € à 354,32 €

École étage : de 303,17 € à 303,70 €

Avis favorable à l'unanimité.

- Demande de travaux de M. FERRARA

Avis favorable pour la création de l'ouverture dans le pignon côté Chapelle du Roc Traoucat.

- Convention avec Philippe TARCHER, Aux Lodges du Mas de Nadal :

Convention à signer avec Philippe Tarcher pour autoriser le pompage de l'eau de la piscine du Camping en cas d'incendie.

Daniel BANCEL suit le dossier et sollicitera le conseil lorsque le coût éventuel pour la commune sera estimé.

- **Convention avec Mme Florence DELOBEL et M. BENAÏM dit Ben** pour l'organisation d'une manifestation (contes et musiques) lors de la soirée du 19 août pour la nuit des étoiles.

Avis favorable à l'unanimité.

- Travaux de la salle communale

Devis menuiseries SARL TCD de CABRERETS pour 2160 € TTC pour soubassements (même montant que le premier devis proposé par Michel CERTHOUX avant sa retraite)

Devis peinture entreprise SCULFORT de MAXOU pour 3153,40 TTC (moins disant des devis demandés)

Avis favorable à l'unanimité pour l'exécution de ces devis.

- Gestion des déchets sur la commune

A deux reprises, une mauvaise gestion des déchets a été constatée sur la commune. Un message de civisme sera communiqué aux sauliacois, même s'il semblerait qu'il s'agisse de mauvais tris opérés par des gens extérieurs au village.

- Travaux voirie :

Côte du Mas : 1800 m à refaire entre le croisement du Mas de Nadal et le cœur du village. Bicouche sans reprofilage. Ces travaux ne sont pas prioritaires pour l'instant étant donné les travaux actuels sur le réseau d'eau.

Pont de Sauliac : travaux de mise en sécurité en cours.

La fauche de bas-côtés a été faite par l'entreprise STAP (Stéphane FIGUIE).

- SIVU

Le département va poursuivre le financement (à 50 % seulement) de l'accompagnant dans le bus le matin (8200 € / an), à condition qu'il y ait la prise en charge de 4 enfants de moins de 4 ans sur le trajet.

La question de repasser à la semaine de 4 jours a été posée. Sur 14 familles interrogées, 8 seraient pour y revenir, 4 veulent continuer le système actuel et 2 sans avis. De toute manière, le décret ministériel n'étant pas encore été connu et mis en place, ce vote est uniquement indicatif.

Prochain CM est fixé au 30 juin 2017